

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - START-UP TOI-MÊME - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Valérie BELY-VOLLAND, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

Titulaires absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 MAI 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - START-UP TOI-MÊME - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et suivants,

Vu l'instruction NOR INTB15311125 du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais est partenaire de l'évènement depuis sa création. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de développement de la filière numérique en mettant notamment en valeur les actions d'innovation sur le territoire, la dynamique et la forte mobilisation des acteurs au profit d'une visibilité territoriale.

Créé en 2017 par l'entreprise BIIG, « START UP TOI-MEME » est un concours d'idées dans le domaine du digital destiné à des jeunes de 13 à 17 ans issus de la France entière. Cette expérience est unique en France car elle est volontairement déconnectée du milieu scolaire.

En 2019, l'association « START UP TOI-MEME » a été créé et porte maintenant l'organisation du concours. Plusieurs phases de compétition sont prévues à l'issue desquelles les meilleurs projets seront récompensés.

Depuis 2017, presque 900 projets ont été reçus par les jeunes participants et une dizaine de lauréats accompagnés dans le développement de leurs idées digitales.

L'esprit « START UP TOI-MEME » c'est :

- La volonté de faire émerger les très jeunes talents et leurs projets,
- L'égalité des chances (concours ouvert à tous et prise en charge de la logistique des candidats retenus),
- L'éducation à l'entreprise et au monde des start-ups,
- Le développement de la culture numérique sur tout le territoire,
- Une approche pédagogique dans la découverte des entreprises et des métiers qui composent l'économie nationale.

Cette année le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

1. Proposer son idée digitale (Mai/Juin 2022) ;
2. Clôture des inscriptions (Juillet 2022) ;
3. Annonce des candidats retenus (Aout 2022) ;
4. Virtuel Camp (Septembre 2022) ;
5. Le Week-end « START UP TOI-MEME » avec remise des prix (du 23 au 25 septembre 2022).

Une convention a été établie pour encadrer ce partenariat qui définit les engagements de part et d'autre.

L'enveloppe maximum allouée au projet est de 15 000 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association « START UP TOI-MEME »,
- Approuve la convention de partenariat proposée en annexe,
- Approuve la contribution financière d'un montant de 15 000 €,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer cette convention et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Madame Christelle CHASSAGNE ne participe pas au vote)

François GUYON

Délégué du Président